

# Comité de suivi des progrès

**Rapport annuel  
(2024-2025)**





# Nous nous souvenons

*Tom Bagley*

*Kristen Beaton et son enfant à naître*

*Greg et Jamie Blair*

*Joy Bond et Peter Bond*

*Lillian Campbell*

*Corrie Ellison*

*Gina Goulet*

*Dawn et Frank Gulenchyn*

*Alanna Jenkins et Sean McLeod*

*Lisa McCully*

*Heather O'Brien*

*Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck*

*La gendarme Heidi Stevenson*

*E. Joanne Thomas et John Zahl*

*Joey Webber*

# Table des matières

Nous nous souvenons.....	1
Santé mentale et bien-être .....	3
Sommaire .....	4
Message de la présidente du Comité de suivi des progrès.....	9
Introduction .....	10
Deuxième année : Activités principales et priorités.....	11
Plan de suivi du CSP : une approche thématique .....	12
Deuxième année : suivi des progrès .....	16
Sécurité et bien-être communautaires .....	17
Santé publique .....	20
Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes .....	29
Réforme des services de police.....	31
Conclusion et plans pour l'avenir .....	47
Guide des sigles .....	48
Ressources .....	49
Annexe : Notes attribuées à ce jour par le CSP .....	50

## Santé mentale et bien-être

Il peut s'avérer difficile de lire un document relatant des situations pénibles ou bouleversantes sur le plan émotionnel. Lors de la lecture de ce rapport, vous devez rester attentif à votre état mental et à votre bien-être. Si vous ou une personne que vous connaissez ressentez le besoin d'un soutien, passez en revue les ressources indiquées ci-après ou consultez les régies de santé publique locales ou l'[Association canadienne pour la santé mentale \(https://cmha.ca/fr\)](https://cmha.ca/fr) afin de trouver des ressources dans votre région.

Une liste de services est également disponible à l'adresse suivante :  
<https://commissiondespertesmassives.ca>.

## Sommaire

Les 18 et 19 avril 2020, une catastrophe dévastatrice a bouleversé à jamais la vie de nombreuses personnes et collectivités de la Nouvelle-Écosse, du Canada, des États-Unis et d'ailleurs. Cette perte massive a causé une profonde douleur aux personnes les plus touchées, et ses conséquences généralisées demeurent encore aujourd'hui dans les mémoires.

En réponse à ces événements, le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse ont mis sur pied la Commission des pertes massives (CPM), chargée d'examiner les circonstances entourant les événements ayant entraîné des pertes massives. Le 30 mars 2023, la CPM a publié son rapport final, formulant des recommandations pour prévenir de tels incidents à l'avenir et améliorer les interventions en cas d'événements similaires.

À la suite de la publication du rapport final, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont créé conjointement le Comité de suivi des progrès (CSP) en 2023. Le CSP a pour mandat de surveiller les avancées réalisées à la suite du rapport final de la Commission des pertes massives et d'en faire rapport de façon périodique. Le CSP contribue à assurer la transparence et favorise la collaboration entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les autres partenaires engagés dans l'avancement de ce travail essentiel.

Au cours de la deuxième année de son mandat (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025), le CSP a franchi d'importantes étapes, notamment en publiant son premier rapport annuel (2023-2024), couvrant la première année de son mandat, en raffinant son plan de suivi avec un système de notation plus nuancé, et en menant activement l'examen et l'évaluation des progrès accomplis par les ordres de gouvernements.

*Ces réalisations ont permis au CSP de tenir les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, responsables des avancées réalisées dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives, tout en renforçant la transparence envers le public.*

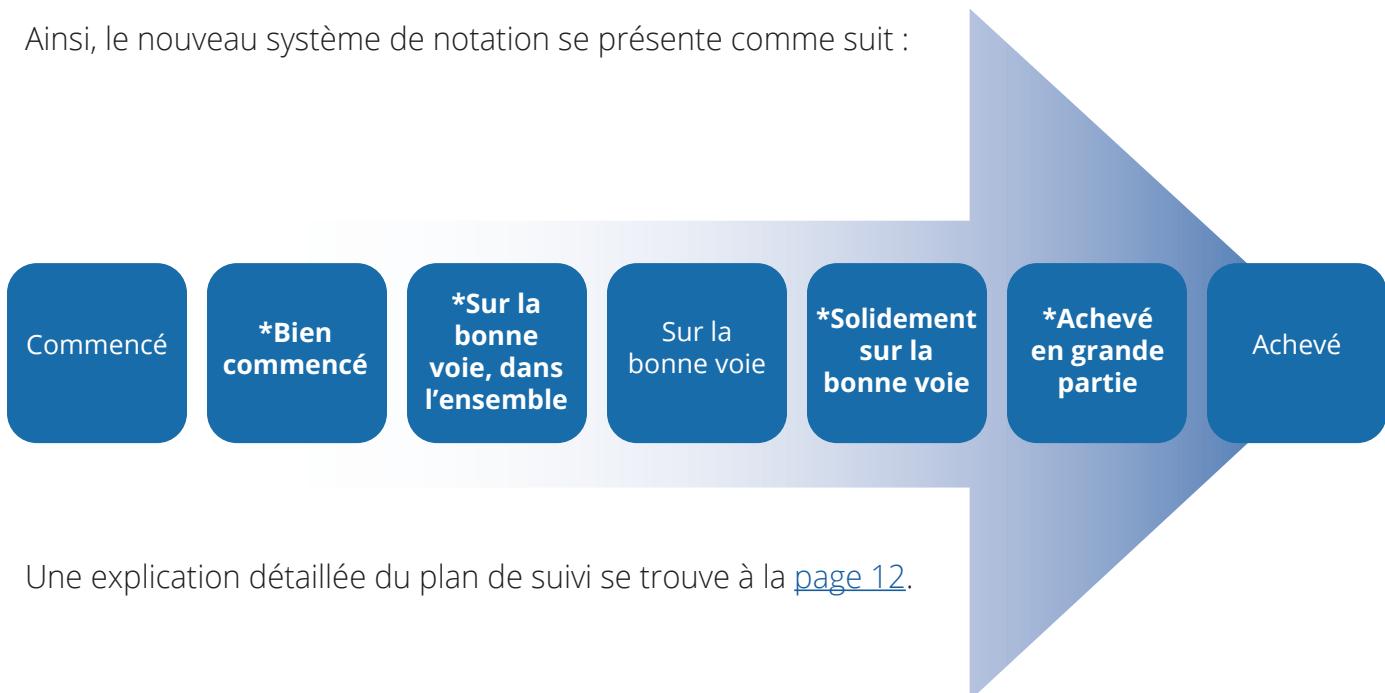
À la fin du mandat de deux membres de la famille au cours de la première année, trois nouveaux membres ont pris leurs fonctions en septembre 2024. De plus, le CSP a accueilli un nouveau représentant principal du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

L'arrivée de ces nouvelles voix enrichit les activités de suivi du CSP en y apportant des perspectives diverses, et veille à ce que les répercussions durables de la perte massive sur les familles, proches et élargies, ne soient pas oubliées, alors que le Comité poursuit l'exécution de son mandat.

Élaboré au cours de la première année de son mandat, le plan de suivi sert de cadre au CSP pour évaluer les avancées réalisées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives. Élaboré au cours de la première année de son mandat, le plan de suivi sert de cadre au CSP pour évaluer les avancées réalisées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives. Le CSP délibère ensuite pour attribuer une note collective aux progrès réalisés. La note collective est établie par consensus, chaque voix comptant également et chaque membre du CSP appuyant la décision finale.

Au cours de la dernière année, le système de notation prévu dans le plan de suivi a été bonifié. Le CSP a jugé nécessaire de nuancer davantage le système de notation initial, afin de permettre à l'ensemble des voix représentées à la table d'arriver à un consensus, et d'aider le public à mieux comprendre que, pour certains thèmes et sous-thèmes, les travaux en cours peuvent se situer entre deux notes.

Ainsi, le nouveau système de notation se présente comme suit :



Dans le présent rapport, le CSP a utilisé cette approche et ce système de notation modifié pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans quatre domaines : la sécurité et le bien-être communautaires, la santé publique, la violence fondée sur le sexe et la violence entre partenaires intimes, ainsi que la réforme des services de police. Voici un résumé des notes attribuées aux progrès réalisés au cours de la deuxième année, classées par thème :

THÈME	SOUS-THÈME	DATE	INTERVENANT	NOTATION
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Préparation à la gestion des urgences	17 mars 2025	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Bien commencé</b>
SANTÉ PUBLIQUE	Deuil, chagrin et bien-être mental	10 décembre 2024	Agence de la santé publique du Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Bien commencé</b>
		10 décembre 2024	Bureau de la Santé mentale et Dépendances de la Nouvelle-Écosse ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
	Surveillance de la réglementation professionnelle	3 juin 2025	Ministère de la Santé et du Mieux-Être ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
	Soutien aux victimes	3 juin 2025	Ministère de la Justice ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Commencé</b>
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRE INTIMES	Prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale	17 mars 2025	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Bien commencé</b>

THÈME	SOUS-THÈME	DATE	INTERVENANT	NOTATION
RÉFORME DE LA POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (alertes publiques)	9 décembre 2024	Gendarmerie royale du Canada	<b>Sur la bonne voie</b>
	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	17 mars 2025	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (préparation)	18 mars 2025	Gendarmerie royale du Canada	<b>Sur la bonne voie, dans l'ensemble</b>
	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (mobilisation)	18 mars 2025	Gendarmerie royale du Canada	<b>Achevé</b>
	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (réponse)	18 mars 2025	Gendarmerie royale du Canada	<b>Solidement sur la bonne voie</b>
	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (apprentissage)	18 mars 2025	Gendarmerie royale du Canada	<b>Bien commencé</b>
	Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	4 juin 2025	Sécurité publique Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Solidement sur la bonne voie, plusieurs éléments déjà réalisés</b>
		4 juin 2025	Gendarmerie royale du Canada	<b>Achevé</b>



Des renseignements supplémentaires sur les séances de suivi des progrès tenues au cours de la deuxième année figurent à la [page 16](#) du présent rapport. Les progrès réalisés dans les autres domaines thématiques feront l'objet d'une évaluation tout au long du reste du mandat du CSP, qui se termine le 31 août 2026, et continueront d'être communiqués dans le rapport annuel de la troisième année.

Un guide des sigles a été préparé pour aider les lecteurs à s'orienter dans le présent rapport. Il figure à la [page 48](#).

## **Message de la présidente du Comité de suivi des progrès**

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et de dévouement que je vous présente le deuxième rapport annuel du CSP.

Au cœur de notre travail demeure le souvenir indélébile des vingt-deux personnes qui ont tragiquement perdu la vie les 18 et 19 avril 2020. Nous leur rendons hommage, ainsi qu'à leurs familles et à toutes les personnes dont la vie a été à jamais bouleversée, en réaffirmant notre détermination commune à bâtir des collectivités plus sûres et plus résilientes. Je tiens à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont collaboré à ce projet, en particulier aux familles et aux personnes les plus touchées, dont la force et la persévérance inspirent nos efforts.

Ce rapport rend compte de la deuxième année du mandat du CSP. Guidés par le plan de suivi, nos travaux demeurent structurés selon une approche thématique. Cette approche reflète la nature complexe, interreliée et transversale des recommandations de la CPM, lesquelles exigent des mesures réfléchies et coordonnées de la part de plusieurs gouvernements, organismes et secteurs. Nous savons qu'un changement réel et durable demande des efforts constants, une responsabilisation et une collaboration sincère.

Notre mandat demeure clair : surveiller, évaluer et communiquer au public les progrès réalisés par le gouvernement du Canada, la Nouvelle-Écosse et la GRC en réponse aux recommandations du CPM. Le CSP salue la diligence et l'engagement des gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que de la GRC, dans ce processus. Leurs efforts reflètent un engagement commun envers l'objectif au cœur des recommandations de la CPM : améliorer la sécurité, le bien-être et la confiance au sein des collectivités où nous vivons et que nous servons.

Alors que nous nous apprêtons à entamer la troisième année de notre mandat, le CSP reste fidèle à son engagement d'assurer un suivi transparent des progrès réalisés. Nous continuons à nous concentrer non seulement sur le rythme, mais aussi sur la qualité et les retombées de la mise en œuvre.

Ensemble, grâce à l'engagement soutenu de toutes les parties, nous honorons la mémoire des personnes disparues en contribuant à bâtir une société plus sûre, plus humaine et plus réceptive – comme leurs familles et leurs communautés sont en droit de l'attendre et de le mériter.

Cordialement,



L'honorable Myra A. Freeman, C.M., O.N.S., M.S.M., C.D.  
Présidente, Comité de suivi des progrès

# Introduction

Le présent rapport s'appuie sur le rapport annuel 2023-2024 et présente un bilan de la deuxième année du mandat du CSP (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025), qui consiste à suivre les mesures prises par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse en réponse au rapport final de la Commission des pertes massives, intitulé [Redresser la barre ensemble](https://commissiondespertesmassives.ca/rapport-final/) (<https://commissiondespertesmassives.ca/rapport-final/>) : Le Rapport final de la Commission des pertes massives (CPM), et à en rendre compte périodiquement. Comme la Gendarmerie royale du Canada (GRC) fait partie du gouvernement du Canada, le CSP suit et documente également les mesures qu'elle prend en réponse au rapport final de la CPM.

Le CSP a été mis en place conjointement en 2023 par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse afin d'offrir un mécanisme de suivi, de reddition de comptes, de responsabilité partagée et d'échange de connaissances et d'information.

Conformément au mandat, le CSP comprend parmi ses [membres](#) des représentants :

- des personnes les plus touchées, c'est-à-dire les familles des personnes décédées ou les survivants;
- des collectivités touchées;
- de tous les ordres de gouvernement;
- des organisations policières;
- des secteurs de défense des droits et de soutien liés à la violence fondée sur le sexe;
- des organismes communautaires autochtones;
- des organismes communautaires afro-canadiens.

Afin d'assurer la participation des personnes les plus touchées qui avaient manifesté leur intérêt, deux membres de familles ont siégé au CSP la première année, trois la deuxième année et deux la troisième année. Les représentants des familles siègent pour un mandat d'un an, qui débute en septembre de chaque année.

## Recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

La CPM a été créée pour examiner les événements survenus en Nouvelle-Écosse les 18 et 19 avril 2020, qui ont coûté la vie à 22 personnes et à un enfant à naître. [Redresser la barre ensemble](https://commissiondespertesmassives.ca/rapport-final/) (<https://commissiondespertesmassives.ca/rapport-final/>) est le rapport final de la Commission des pertes massives (rapport final du CPM). Le rapport final de la CPM contient 130 recommandations sur la violence, les collectivités et les services de police. Ces recommandations exigent une transformation afin de mieux prévenir les incidents critiques et les pertes massives et d'y répondre plus efficacement à l'avenir, et d'accroître la sécurité des communautés canadiennes.

## Deuxième année : Activités principales et priorités

Voici un résumé des points saillants de la deuxième année du CSP (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025).

### Points saillants de 2024

-  **Le 1<sup>er</sup> septembre 2024 :** Trois nouveaux représentants des familles ont commencé leur mandat au sein du CSP pour la deuxième année. De plus, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a désigné un nouveau représentant principal au sein du CSP en raison de changements organisationnels.
-  **Les 16 et 17 septembre 2024 :** Le CSP a tenu sa cinquième réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse.
-  **Le 29 novembre 2024 :** Le CSP a publié son premier rapport annuel, qui rend compte des travaux menés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 30 septembre 2024, y compris les notes attribuées lors de sa cinquième réunion.
-  **Les 9 et 10 décembre 2024 :** Le CSP a tenu sa sixième réunion à Millbrook, en Nouvelle-Écosse.

### Points saillants de 2025

-  **Les 17 et 18 mars 2025 :** Le CSP a tenu sa septième réunion à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. En soirée, la GRC a offert aux membres du CSP une visite facultative de la station de transmissions opérationnelles de la Nouvelle-Écosse.
-  **Le 17 avril 2025 :** Au nom du CSP, la présidente a publiée une déclaration publique pour marquer les cinq ans depuis la perte massive.
-  **Les 3 et 4 juin 2025 :** Le CSP a tenu sa huitième réunion à Ottawa, en Ontario. Avant la réunion, la GRC a organisé une visite facultative du Centre de coordination des opérations de la GRC pour les membres du CSP.

# Plan de suivi du CSP : une approche thématique

Le plan de suivi constitue le cadre de référence du CSP pour suivre, évaluer et noter les progrès réalisés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dans la mise en œuvre des recommandations du rapport final.

Les recommandations du rapport final du CPM sont transversales et intergouvernementales, et bon nombre d'entre elles ne peuvent pas être mises en œuvre de façon concrète à court terme. Pour ces raisons, le plan de suivi privilégie une approche thématique pour évaluer les progrès réalisés, plutôt que d'examiner chaque recommandation individuellement.

## Domaines thématiques

THÈMES	SOUS-THÈMES
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	<ul style="list-style-type: none"><li>Bien-être communautaire</li><li>Préparation à la gestion des urgences</li></ul>
SANTÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"><li>Soutien aux victimes</li><li>Deuil, chagrin et bien-être mental</li><li>Surveillance de la réglementation professionnelle</li></ul>
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	<ul style="list-style-type: none"><li>Réponse à la violence fondée sur le sexe</li><li>Prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale</li></ul>
ACCÈS AUX ARMES À FEU	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucun sous-thème</li></ul>
RÉFORME DE LA POLICE	<ul style="list-style-type: none"><li>Améliorer la gouvernance de la Gendarmerie royale du Canada</li><li>Services de police provinciale</li><li>Équipe d'intervention en cas d'incident grave</li><li>Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique</li><li>Réforme globale des services de police</li></ul>

## Autres points à considérer

Le CSP prend également en considération les éléments suivants lorsqu'il surveille et évalue, au besoin, les mesures et initiatives présentées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC :

1. la mobilisation;
2. la mobilisation et la coordination fédérale-provinciale-territoriale (FPT);
3. la collaboration et la coordination des approches pour la mise en œuvre;
4. des approches tenant compte des traumatismes, le cas échéant, qui intègrent notamment les perspectives et les besoins des communautés diverses, défavorisées et marginalisées.

## Échéanciers

Le rapport final de la CPM recommande des changements profonds à l'échelle de la société, qui exigent la collaboration de tous les ordres de gouvernement, des services de police, des organismes communautaires, d'autres fournisseurs de services ainsi que du public. Ces changements systémiques nécessitent du temps.

Lorsqu'ils présentent leurs progrès au CSP, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que la GRC, communiquent les échéanciers de leurs initiatives et actions, afin de donner un aperçu clair de la complexité et des détails des progrès accomplis.

Les échéanciers sont décrits ci-dessous :

1. **Immédiat :** en cours ou presque achevé
2. **À court terme :** achèvement prévu d'ici mars 2025
3. **À moyen terme :** achèvement prévu d'ici mars 2027
4. **À long terme :** achèvement prévu d'ici avril 2027 ou plus tard

## Système de notation

À la suite des présentations, le CSP évalue collectivement, par consensus, les progrès rapportés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC.

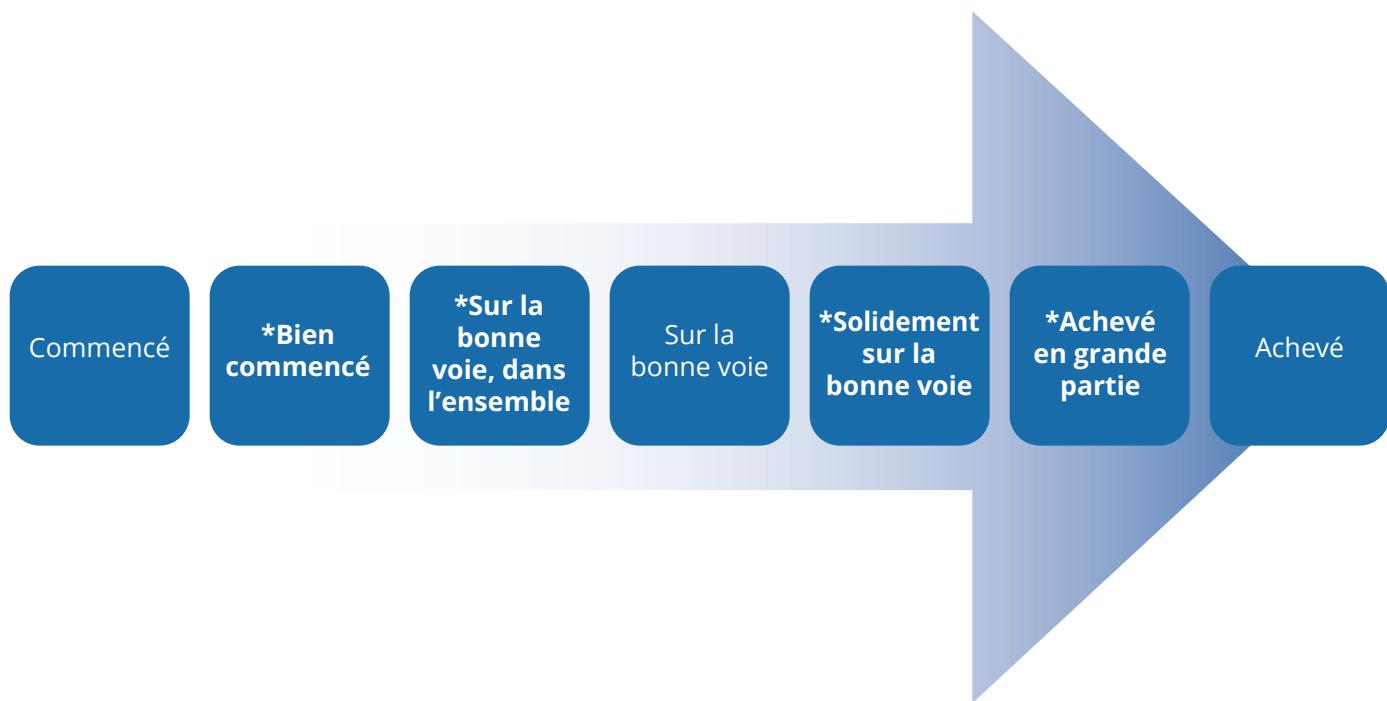
NOTATION	DESCRIPTION	EXEMPLES
Achevé	La mesure ou l'initiative est achevée et respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"><li>Des lois ou des règlements sont en vigueur.</li><li>On a clairement mis en œuvre un changement de politique ou un changement opérationnel.</li><li>On a déployé les programmes, et les membres de la communauté y accèdent.</li><li>On a suivi une formation.</li><li>Les campagnes de sensibilisation sont terminées.</li></ul>
Sur la bonne voie	Les progrès se poursuivent et ont des répercussions mesurables. La mesure ou l'initiative Respecte l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"><li>On a élaboré des lois et des règlements qui sont en voie d'être promulgués.</li><li>Une politique nouvelle ou modifiée est en cours de mise en œuvre.</li><li>Des changements opérationnels sont en cours.</li><li>On a alloué le financement ou la programmation aux fournisseurs de services.</li><li>Une mobilisation communautaire globale est en cours à l'égard d'un enjeu ou d'une recommandation.</li><li>Une campagne sur les médias sociaux ou un autre type d'activité de sensibilisation est en cours.</li><li>La formation est maintenant offerte aux fournisseurs de services ou à d'autres intervenants.</li></ul>
Commencé	Les premières étapes de la mise en œuvre ont été franchies. Les répercussions des mesures prises ne sont pas encore quantifiables ou mesurables. Nécessite une attention accrue pour respecter l'esprit et l'intention des recommandations du rapport de la CPM.	<ul style="list-style-type: none"><li>Le gouvernement a déterminé ou évalue des options pour une nouvelle politique ou un nouveau programme.</li><li>On a annoncé le financement, mais on ne l'a pas encore versé.</li><li>La planification de la mobilisation est en cours – on a recensé les intervenants.</li><li>L'approvisionnement est en cours ou on a retenu les services d'un entrepreneur.</li><li>On a établi un plan de mise en œuvre.</li></ul>
Aucun progrès significatif n'est prévu pour le moment	Justification de la présente décision à fournir par la partie déclarante	<ul style="list-style-type: none"><li>On a cerné un obstacle important à la mise en œuvre.</li><li>La mise en œuvre est très complexe ou fait intervenir de nombreuses parties, ce qui entraîne des retards dans les progrès.</li></ul>

## Amélioration du système de notation

Depuis sa première année, le CSP a fait évoluer son plan de suivi et son système de notation afin de mieux remplir son mandat. Dans certains cas, le CSP a estimé qu'une seule note ne permettait pas de refléter fidèlement les progrès présentés par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC, dont certains se situaient entre deux notes.

C'est pourquoi le CSP a adopté un langage commun pour décrire les progrès qui se situent entre deux notes, en utilisant les termes « en grande partie » et « solidement ». La formulation plus nuancée du système de notation révisé aide également le CSP à parvenir à un consensus.

La figure ci-dessous illustre les nuances de la notation à l'aide d'une échelle :



# Deuxième année : suivi des progrès

Les évaluations de suivi des progrès sont organisées selon les domaines thématiques du plan de suivi du CSP (déscrits à la [page 12](#)). Pour chaque thème, les évaluations sont présentées dans l'ordre où le CSP a reçu les présentations.

L'évaluation des progrès par le CSP tient compte du moment précis où les initiatives ont été présentées par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que par la GRC. Étant donné que les évaluations et les notations portent sur une période donnée, le présent rapport ne tient pas compte des travaux qui ont pu se poursuivre après l'évaluation.

Les séances de suivi de la deuxième année font suite aux évaluations de la première année du CSP sur les thèmes de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale, de l'accès aux armes à feu et de la réforme de la police. Un compte rendu complet des notes attribuées à ce jour par le CSP figure en annexe, à la [page 50](#).

Au cours de la deuxième année, le CSP a reçu une présentation à titre informatif uniquement. Plus précisément, le 9 décembre 2024, le CSP a assisté à une présentation de Sécurité publique Canada sur le Système national d'alerte publique. Sécurité publique Canada devrait revenir au cours de la troisième année afin que ce travail puisse être évalué et noté.

# SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES

**THÈME :** Sécurité et bien-être communautaires

**SOUS-THÈME :** Préparation à la gestion des urgences

**Intervenant :** Ministère de la Gestion des urgences, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES	Préparation à la gestion des urgences	P.10 – Saisie des informations des appels au 911 P.12 – Responsabilités envers les appelants au 911 P.22 – Sensibilisation du public aux alertes publiques P.65 – Renforcer le service 911 de la Nouvelle-Écosse C.4 – Examen approfondi du système En Alerta C.5 – Examen triennal du Système national d'alerte publique

Le 17 mars 2025, le Comité de suivi des progrès (CSP) a entendu le ministère de la Gestion des urgences présenter les avancées réalisées dans le cadre de trois thèmes et sous-thèmes distincts :

- Sécurité et bien-être communautaires (sous-thème : préparation à la gestion des urgences)
- Réforme des services de police (sous-thème : Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique)
- Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes (sous-thème : prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale).

Bien que le Ministère ait présenté l'ensemble de ses travaux lors d'une seule séance, les progrès ont été évalués et notés séparément pour chacun des thèmes et sous-thèmes.

La présentation a abordé l'approche adoptée pour les trois thèmes, notamment :

- un vaste processus de mobilisation, qui a éclairé la création du nouveau Ministère, notamment des séances Premières voix sur l'amélioration des interventions d'urgence;
- la création d'une table des chefs de l'administration municipale afin de recueillir directement la rétroaction des municipalités;
- une collaboration continue avec les services d'incendie et de police, et avec l'ensemble du gouvernement;
- une collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, notamment par la codirection d'une équipe de travail sur les alertes, dans le cadre du groupe des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences;

- l'intégration d'une approche tenant compte des traumatismes, notamment : la nécessité vitale d'une communication claire en situation d'urgence; l'importance de reconnaître les signes de traumatisme et d'y répondre de manière à en atténuer les effets; la participation des communautés locales à la planification et à la préparation aux situations d'urgence; et l'établissement de liens avec les communautés vulnérables afin de renforcer les relations et d'établir des stratégies d'intervention adaptées.

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par le ministère de la Gestion des urgences comme étant **bien commencées**.

**Résumé de la présentation :** Dans la partie de sa présentation consacrée **à la préparation en matière de gestion des urgences**, le ministère de la Gestion des urgences a présenté son travail de mise à jour des procédures opérationnelles normalisées afin de s'assurer que les membres du personnel de l'ensemble des centres d'appels de la sécurité publique (CASP) :

- aient accès aux enregistrements des appels au 911 depuis leur poste de travail;
- soient formés sur la façon de réécouter les appels;
- reçoivent une formation de rafraîchissement tous les deux ans ou après des périodes de congé prolongées.

Le ministère de la Gestion des urgences a aussi revu ses pratiques de recrutement et de formation pour s'assurer que les préposés aux appels du 911 savent recueillir avec précision l'information transmise par les membres de la communauté et prêter attention aux bruits de fond ou à d'autres détails utiles pour les premiers intervenants.

Le ministère de la Gestion des urgences a également abordé la transition de la province vers les Services 911 de prochaine génération, qui moderniseront le système et en renforceront les capacités afin de mieux soutenir les Néo-Écossais en cas d'urgence. Les efforts déployés par le ministère de la Gestion des urgences pour sensibiliser davantage le public aux alertes publiques comprennent :

- des solutions d'alerte pour les zones où la couverture cellulaire est limitée et une campagne de sensibilisation à l'intention des Néo-Écossais;
- le lancement d'un site Web à guichet unique sur les incidents critiques qui fournit de l'information avant, pendant et après une urgence;
- l'établissement de partenariats avec des organismes autorisés à demander ou à lancer une alerte d'urgence, afin de mieux faire comprendre comment et quand une alerte doit être déclenchée.

Le ministère de la Gestion des urgences a également créé la Garde de la Nouvelle-Écosse, qui jouera un rôle clé dans la préparation, le rétablissement et la résilience de la province. La Garde de la Nouvelle-Écosse contribue à la gestion et à la coordination des bénévoles en situation d'urgence, en mettant en place un réseau de personnes et d'organisations sélectionnées possédant des compétences spécialisées, mobilisables pendant et après une urgence.

**Résumé de la discussion :** Le CSP s'est dit satisfait de la présentation et a estimé que le ministère de la Gestion des urgences avait clairement défini ses responsabilités dans le cadre de ce sous-thème. Le CSP a noté que de nombreux efforts, notamment la création du Ministère en septembre 2024 et de la Garde de la Nouvelle-Écosse, en sont encore à leurs débuts. Le CSP a toutefois constaté que des efforts considérables avaient déjà été investis dans ce travail.

Le CSP a observé que le ministère de la Gestion des urgences a tiré des enseignements de plusieurs événements survenus au cours des cinq dernières années et qu'il met ces enseignements en pratique. Bien que les efforts du ministère de la Gestion des urgences en matière d'alerte soient reconnus, le CSP est conscient que des défis liés aux infrastructures persistent dans la province, ce qui freine la mise en place d'un système d'alerte cohérent.

La préparation à la gestion des urgences est un sous-thème complexe qui nécessite la coordination des efforts de plusieurs ministères du gouvernement provincial, ainsi que des partenaires municipaux et policiers.

Le CSP encourage le ministère de la Gestion des urgences à poursuivre ses efforts de sensibilisation autour de la Garde de la Nouvelle-Écosse, que de nombreux membres découvraient pour la première fois lors de cette présentation. La Garde de la Nouvelle-Écosse, tout comme d'autres initiatives de préparation en amont, témoigne de l'approche proactive adoptée par le ministère de la Gestion des urgences, axée sur la prévention plutôt que sur la réaction. Le CSP s'attend à ce que cela renforce la préparation en matière de gestion des urgences à l'échelle provinciale, tout en soulignant que les situations d'urgence peuvent avoir des répercussions au-delà des frontières de la province. Le ministère de la Gestion des urgences devrait envisager comment se préparer à des situations d'urgence susceptibles de dépasser les frontières de la province.

# SANTÉ PUBLIQUE

**THÈME :** Santé publique

**SOUS-THÈME :** Deuil, chagrin et bien-être mental

**Intervenant :** Agence de la santé publique du Canada (ASPC), gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SANTÉ PUBLIQUE	Deuil, chagrin et bien-être mental	C.10 – Intégrer les services de santé mentale et en accroître la disponibilité C.11 – Améliorer les connaissances sur le chagrin, le deuil, les traumatismes et la résilience C.12 – Plans de soutien en cas d'incident impliquant des pertes massives C.13 – Inverser le cours des choses : faire face à l'urgence de santé publique dans les comtés de Colchester, Cumberland et Hants (d'ici le 1 <sup>er</sup> mai 2023) P.60 – Fourniture de soins de santé mentale aux néo-écossais(es)

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par l'ASPC comme étant **bien commencées**.

**Résumé de la présentation :** Le 10 décembre 2024, le CSP a entendu un compte rendu de l'ASPC sur les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Deuil, chagrin et bien-être mental, rattaché au thème Santé publique. L'ASPC a présenté la façon dont le Canada aborde le deuil, le chagrin et le bien-être mental, notamment par l'élargissement des services de santé mentale, un soutien ciblé aux communautés touchées et des ressources renforcées pour favoriser la résilience et le rétablissement.

En particulier, l'ASPC a communiqué des informations sur les mesures tangibles prises par le Canada pour donner suite aux recommandations pertinentes de la CPM, notamment :

- établir des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires dans le cadre du plan Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens;
- soutenir le Portail palliatif canadien, au nom de l'Alliance canadienne pour le deuil, dans l'élaboration de ressources en ligne accessibles, de possibilités d'apprentissage et d'une campagne nationale de sensibilisation visant à aider les personnes en deuil – ainsi que celles qui les accompagnent – à comprendre leur expérience et à accéder aux services disponibles;
- financer l'Université McMaster pour qu'elle élabore et diffuse, en collaboration avec les communautés, des ressources et des conseils fondés sur des données probantes afin de les aider à planifier et à mettre en œuvre une réponse psychosociale en cas d'urgence ou d'autres événements traumatisants;

- soutenir la promotion de la santé mentale, la cohésion communautaire et les mesures d'aide tenant compte des traumatismes afin de répondre aux besoins en matière de santé mentale, de deuil et de perte des communautés touchées en Nouvelle-Écosse;
- soutenir les initiatives fédérales complémentaires qui contribuent à combler les lacunes et à répondre aux besoins en matière de santé mentale au Canada;
- mobiliser les intervenants externes, tels que les organismes communautaires, les dirigeants communautaires, le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse, le Bureau de la Santé mentale et Dépendances de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des experts en la matière, afin d'éclairer les initiatives;
- créer un groupe de travail FPT sur la santé mentale et les interventions d'urgence et de crise afin de renforcer l'engagement et la coordination;
- collaborer avec les bénéficiaires de financement communautaires, le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse et le Bureau de la Santé mentale et Dépendances de la Nouvelle-Écosse afin de coordonner les approches de mise en œuvre et de donner la priorité aux initiatives de financement qui intègrent des approches tenant compte des traumatismes.

**Remarque :** Étant donné l'interdépendance des efforts de collaboration dans ce sous-thème, l'ASPC et le Bureau de la santé mentale et des dépendances de la Nouvelle-Écosse ont présenté leurs exposés l'un à la suite de l'autre. À la suite des présentations, les membres du CSP ont posé des questions à l'ASPC et au Bureau de la santé mentale et des dépendances. Toutefois, le CSP a évalué et noté séparément les contributions de chaque gouvernement.

**Résumé de la discussion :** Le CSP apprécie le travail accompli dans le cadre du sous-thème Deuil, chagrin et bien-être mental. Dans l'ensemble, les membres estiment que des mesures appropriées sont en cours pour donner suite aux recommandations connexes de la CPM, tout en reconnaissant que le gouvernement du Canada devra poursuivre ses efforts et ses investissements financiers afin de produire des retombées durables et concrètes dans les communautés. Étant donné que l'ASPC a fait une présentation au CSP en mars 2024, avant que le plan de suivi ne soit achevé, le CSP a pu constater tout le travail accompli au cours de la dernière année.

Les membres du CSP se sont dits satisfaits de l'engagement fédéral-provincial-territorial dirigé par l'ASPC et des approches coordonnées mises en œuvre. Toutefois, ils souhaitent en savoir davantage sur les mesures prises par les autres provinces et territoires pour élargir l'accès aux services de santé mentale. Les membres du CSP ont aussi indiqué qu'ils aimeraient en savoir plus sur la collaboration engagée avec des partenaires internationaux.

Les membres du CSP ont relevé une lacune dans l'approche adoptée pour traiter les traumatismes. Ils ont discuté de la distinction entre une approche tenant compte des traumatismes et la prestation de services spécialisés en traumatologie. Bien que le travail accompli ait été reconnu, les personnes touchées par les événements de perte massive continuent de rencontrer des obstacles pour accéder à des services de soutien en santé mentale adéquats à l'extérieur du secteur privé. Le CSP estime qu'il faut poursuivre la recherche sur les traumatismes et consulter davantage d'experts pour améliorer les traitements en santé mentale.

**THÈME :** Santé publique

**SOUS-THÈME :** Deuil, chagrin et bien-être mental

**Intervenants :** Bureau de la Santé mentale et des dépendances de la Nouvelle-Écosse et Santé Nouvelle-Écosse (NSH), gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SANTÉ PUBLIQUE	Deuil, chagrin et bien-être mental	9 – Responsable de la santé mentale des intervenants d'urgence après un incident entraînant des pertes massives C.10 – Intégrer les services de santé mentale et en accroître la disponibilité C.11 – Améliorer les connaissances sur le chagrin, le deuil, les traumatismes et la résilience C.12 – Plans de soutien en cas d'incident impliquant des pertes massives C.13 – Inverser le cours des choses : faire face à l'urgence de santé publique dans les comtés de Colchester, Cumberland et Hants (d'ici le 1 <sup>er</sup> mai 2023) P.60 – Fourniture de soins de santé mentale aux néo-écossais(es)

**Note :** Le CSP a évalué les progrès globaux des initiatives et des mesures prises par le Bureau de la santé mentale et des dépendances et le NSH comme étant **sur la bonne voie**.

**Résumé de la présentation :** Le 10 décembre 2024, le CSP a entendu un compte rendu du Bureau de la santé mentale et des dépendances et de NSH sur les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Deuil, chagrin et bien-être mental, rattaché au thème Santé publique. Le Bureau de la santé mentale et des dépendances, ainsi que NSH, ont présenté la façon dont la Nouvelle-Écosse aborde le deuil, le chagrin et le bien-être mental, en misant sur des efforts ciblés dans les communautés touchées et sur l'amélioration des services à l'échelle de la province.

En particulier, la province de la Nouvelle-Écosse a :

- fait des investissements directs ayant permis à NSH de créer 25 nouveaux postes dans le système de santé, afin de soutenir les efforts de sensibilisation en santé mentale et en toxicomanie, l'orientation vers le bien-être, la promotion de la santé, la mobilisation du public ainsi que l'expertise en matière de deuil et de chagrin;
- met en œuvre d'un fonds communautaire Chemins vers le bien-être, en partenariat avec l'Association des soins palliatifs de la Nouvelle-Écosse, coresponsable du modèle d'intervention communautaire en matière de deuil et de bien-être émotionnel de la Nouvelle-Écosse;

- forme les forces de l'ordre et d'autres prestataires de services;
- lance un projet pilote avec le service de police de New Glasgow visant à intégrer du personnel dédié à la ligne d'urgence provinciale, afin d'assurer la liaison et le soutien auprès des services policiers; et le soutien aux services de police;
- augmente le budget consacré aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, afin de soutenir les capacités existantes dans les communautés et de renforcer l'intégration du système;
- collabore avec le nouveau ministère de la Gestion des urgences sur les question relevant de la responsabilité partagée.

**Remarque :** En raison de l'interdépendance des efforts de collaboration liés à ce sous-thème, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et le Bureau de la santé mentale et des dépendances ont présenté leurs exposés successivement. À la suite des présentations, les membres du CSP ont posé des questions à l'ASPC et au Bureau de la santé mentale et des dépendances/NSH. Toutefois, le CSP a évalué et noté séparément les contributions de chaque gouvernement.

### Résumé de la discussion :

Le CSP a estimé que la présentation montrait qu'un travail important avait été accompli dans le cadre du sous-thème Deuil, chagrin et bien-être mental, notamment dans les régions les plus touchées par les pertes massives. Étant donné que le Bureau de la santé mentale et des dépendances/NSH ont fait une présentation au CSP en mars 2024, avant que le plan de suivi ne soit achevé, le CSP a pu constater tout le travail accompli au cours de la dernière année.

Le CSP serait intéressé de savoir comment les efforts ciblés dans la zone nordique influencent la prestation des services dans toute la province. Le CSP a également souligné que, bien que la présentation mette en lumière de nombreux travaux de qualité en cours, ceux-ci ne sont pas toujours reconnus à l'échelle locale. Le CSP a discuté de la nécessité de mettre en place des services spécialisés en traumatologie pour améliorer l'accès aux soins en santé mentale, de la distinction entre une approche sensible aux traumatismes et l'offre de services spécialisés, ainsi que des obstacles que rencontrent les personnes pour accéder à des services adéquats en dehors du secteur privé. Le Comité est d'avis qu'il faut approfondir la recherche sur les traumatismes et consulter davantage d'experts pour améliorer les traitements en santé mentale.

Les recommandations auxquelles la province répond exigent un changement sociétal important, ce qui prend du temps. Bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir, il est clair que des efforts sont en cours et que des progrès sont réalisés.

**THÈME :** Santé publique

**SOUS-THÈME :** Surveillance de la réglementation professionnelle

**Intervenants :** Ministère de la Santé et du Mieux-Être, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SANTÉ PUBLIQUE	Surveillance de la réglementation professionnelle	C.19 – Surveillance proactive par les organismes d'agrément professionnel C.20 – Surveillance des services aux communautés pauvres et marginalisées financés par l'état

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse comme étant **sur la bonne voie**.

**Résumé de la présentation :** Le 3 juin 2025, le CSP a entendu le ministère de la Santé et du Mieux-Être présenter les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Surveillance de la réglementation professionnelle, relevant du thème Santé publique.

Bien que la recommandation C.19 de la CPM vise les organismes d'agrément professionnel, le ministère de la Santé et du Mieux-Être a précisé le rôle du gouvernement provincial dans l'établissement du cadre réglementaire des professions de la santé autoréglementées, notamment en matière d'approbation des règlements, de vérification du rendement, de consultation des organismes de réglementation et d'intervention, au besoin, lorsqu'un organisme ne remplit pas son mandat. Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a précisé que la mise en œuvre du cadre réglementaire relève des organismes d'agrément indépendants (organismes de réglementation), notamment en ce qui concerne l'élaboration des règlements administratifs, la délivrance des permis aux praticiens, l'approbation des programmes de formation, l'établissement des normes de pratique, ainsi que la réception et le traitement des plaintes.

Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a abordé l'interrelation entre les recommandations C.19 et C.20, en expliquant qu'un cadre réglementaire renforcé – notamment par des examens des pratiques – permet d'améliorer les garanties entourant la prestation de services financés par des fonds publics aux communautés marginalisées, ainsi que la qualité des soins qui leur sont offerts. Cela permet à de nombreuses initiatives de répondre simultanément aux deux recommandations.

Le ministère de la Santé et du Mieux-Être met en œuvre ce sous-thème au moyen des mesures suivantes :

- l'élaboration et l'adoption de la Loi sur les professions de la santé réglementées (LPSR) en octobre 2023, ainsi que du Règlement général, afin d'accroître la transparence et la responsabilité;

- l'élaboration de règlements propres à chaque profession pour permettre la transition des organismes de réglementation vers la LPSR, ainsi que la fusion de ceux disposant de ressources insuffisantes;
- la mise en œuvre du programme d'assurance qualité du ministère de la Santé et du Mieux-Être pour le rendement des organismes de réglementation (deuxième province au Canada à mettre en œuvre un tel programme);
- l'obligation pour les organismes de réglementation des professions de la santé d'adopter des normes de pratique obligatoires en matière d'abus sexuels et de comportements sexuels inappropriés;
- la réalisation d'audits du programme de prestations prolongées du ministère de la Santé et du Mieux-Être.

Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a également appuyé l'élaboration conjointe, par les organismes de réglementation provinciaux des professions de la santé, des éléments suivants :

- un cadre entourant le programme d'examen des pratiques et son adoption par les organismes de réglementation après la transition vers la LPSR;
- la définition et l'élimination des obstacles qui empêchent les communautés marginalisées de porter plainte;
- des modules de formation visant à renforcer la gouvernance du conseil;
- des modules de formation sur les compétences culturelles, la violence conjugale et la discrimination fondée sur le sexe, destinés aux organismes de réglementation, à leur personnel et aux titulaires de permis.

Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a discuté de son engagement à long terme auprès du réseau des professions réglementées en santé concernant l'élaboration et la mise en œuvre de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a également présenté l'analyse des compétences ainsi que les discussions menées avec d'autres provinces dans le cadre de l'élaboration de cette approche de surveillance de la réglementation professionnelle.

Ces efforts ont été présentés comme le fruit d'une collaboration entre le gouvernement provincial, responsable de l'établissement des cadres réglementaires et de la surveillance, et les organismes d'autorégulation (organismes de réglementation), qui veillent à ce que les soins soient dispensés de manière sécuritaire, éthique et compétente. Le ministère de la Santé et du Mieux-Être a reconnu l'importance d'une approche tenant compte des traumatismes et a expliqué comment son cadre d'équité en santé guide cet aspect du travail.

## Résumé de la discussion :

Le CSP a estimé que la présentation du ministère de la Santé et du Mieux-Être démontrait que celui-ci était en bonne voie pour mettre en œuvre ces recommandations. La présentation a permis de comprendre facilement ce qui a été fait et a ancré le travail dans les recommandations du rapport final de la CPM. Le CSP aurait aimé que la communauté participe davantage à l'élaboration de la LPSR, mais il comprend que des consultations plus ciblées auront lieu au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le CSP reconnaît que ces recommandations, en particulier la recommandation C.20, exigent que d'autres ministères provinciaux, ainsi que d'autres provinces et territoires, prennent des mesures et collaborent avec les organismes de réglementation professionnelle de leur administration. Dans cette optique, le CSP invite les autres provinces à emboîter le pas à la Nouvelle-Écosse en prenant des mesures similaires pour renforcer la surveillance de la réglementation professionnelle. La LPSR de la Nouvelle-Écosse peut servir de modèle aux autres provinces pour assurer une surveillance rigoureuse des professions autoréglementées.

**THÈME :** Santé publique

**SOUS-THÈME :** Soutien aux victimes

**Intervenant :** Ministère de la Justice (JUS), gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
SANTÉ PUBLIQUE	Soutien aux victimes	V.7 – Lutte contre la condamnation des victimes et l'hyperresponsabilisation des femmes survivantes V.8 – Évaluations des risques centrées sur les femmes V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence V.10 – Remplacement des politiques et protocoles imposant de procéder à une arrestation et à une inculpation pour les infractions découlant de la violence entre partenaires intimes V.12 – Approches efficaces pour lutter contre le contrôle coercitif en tant que forme de violence fondée sur le sexe, entre partenaires intimes et à l'encontre de membres de la famille V.13 – Financement à la hauteur du niveau épidémique pour la prévention et les interventions en matière de violence fondée sur le sexe C.21 – Réduire la létalité des armes à feu

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par JUS comme **étant commencées**.

**Résumé de la présentation :** Le 3 juin 2025, le CSP a entendu JUS présenter les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Soutien aux victimes, relevant du thème Santé publique. JUS a parlé de la responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires (PT) en ce qui a trait aux questions liées aux victimes. Le Ministère a également précisé son rôle de conseiller auprès du gouvernement fédéral en matière de droit et de politique criminels, ainsi que sa responsabilité dans la mise en œuvre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.

JUS a discuté des mesures prises dans le cadre de ce sous-thème, notamment :

- des activités de recherche et de sensibilisation sur la neurobiologie des traumatismes, qui contribuent à déconstruire les mythes sur la manière dont les victimes doivent réagir aux traumatismes;
- la facilitation de l'échange d'informations à propos des pratiques exemplaires;
- la tenue de consultations avec les intervenants, en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, pour appuyer et orienter les travaux stratégiques en cours;
- Le projet de loi C-21, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)*, a reçu la sanction royale le 15 décembre 2023.

JUS a décrit le Fonds d'aide aux victimes, qui appuie des projets et des activités qui encouragent l'élaboration de nouvelles approches, facilitent l'accès à la justice, améliorent la capacité des fournisseurs de services, favorisent l'établissement de réseaux d'aiguillage et font connaître davantage les services offerts aux victimes d'actes criminels et aux membres de leur famille. Par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes, JUS :

- finance des projets axés sur l'évaluation des risques et l'échange d'informations relatives à l'évaluation des risques entre les administrations FPT;
- appuie des projets d'aide aux victimes de crimes, y compris celles qui ont subi de la violence sexuelle ou conjugale.

JUS a évoqué ses efforts de mobilisation et de collaboration pour accroître la sensibilisation, le dialogue et les pratiques exemplaires par des initiatives de mobilisation nationales, la collaboration FPT et la mobilisation internationale. Il a également été question des approches fondées sur les traumatismes et axées sur les victimes qu'il utilise dans sa pratique.

**Résumé de la discussion :** Le CSP a reconnu que des efforts importants ont été amorcés dans le sous-thème de l'aide aux victimes, tout en soulignant qu'il s'agit d'une responsabilité partagée qui exige l'engagement de l'ensemble des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour que des changements concrets se fassent sentir sur le terrain. Le CSP a souligné qu'un financement soutenu et à long terme est essentiel pour favoriser le changement dans le secteur de la violence fondée sur le sexe. Il a aussi insisté sur la nécessité de cibler plus précisément les secteurs où le Canada souhaite avoir une influence, notamment dans les communautés rurales et éloignées qui n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin.

Le CSP a reconnu que JUS avait réalisé une grande partie du travail de recherche et de mobilisation en matière de soutien aux victimes, mais a souligné qu'il fallait fournir des exemples plus précis sur les communautés consultées et sur la façon dont le financement fédéral soutient les communautés marginalisées en Nouvelle-Écosse. Le CSP s'est également réjouie d'entendre parler des travaux tenant compte des traumatismes qui sont menés actuellement.

# VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

**THÈME :** Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes

**SOUS-THÈME :** Prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale

**Intervenant :** Ministère de la Gestion des urgences, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE ET VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES	Prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale	V.9 – Créer des espaces sûrs pour dénoncer la violence V.16 – Donner la priorité à la sécurité des femmes

Le 17 mars 2025, le Comité de suivi des progrès (CSP) a entendu le ministère de la Gestion des urgences présenter les avancées réalisées dans le cadre de trois thèmes et sous-thèmes distincts :

- Sécurité et bien-être communautaires (sous-thème : préparation à la gestion des urgences)
- Réforme des services de police (sous-thème : Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique)
- Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes (sous-thème : prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale).

Bien que le Ministère ait présenté l'ensemble de ses travaux lors d'une seule séance, les progrès ont été évalués et notés séparément pour chacun des thèmes et sous-thèmes.

La présentation a abordé l'approche adoptée pour les trois thèmes, notamment :

- un vaste processus de mobilisation, qui a éclairé la création du nouveau Ministère, notamment des séances Premières voix sur l'amélioration des interventions d'urgence;
- la création d'une table des chefs de l'administration municipale afin de recueillir directement la rétroaction des municipalités
- une collaboration continue avec les services d'incendie et de police, et avec l'ensemble du gouvernement;
- une collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, notamment par la codirection d'une équipe de travail sur les alertes, dans le cadre du groupe des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences;

- l'intégration d'une approche tenant compte des traumatismes, notamment : la nécessité vitale d'une communication claire en situation d'urgence; l'importance de reconnaître les signes de traumatisme et d'y répondre de manière à en atténuer les effets; la participation des communautés locales à la planification et à la préparation aux situations d'urgence; et l'établissement de liens avec les communautés vulnérables afin de renforcer les relations et d'établir des stratégies d'intervention adaptées.

**Note :** Le CSP a jugé que les progrès globaux des initiatives et des mesures menées par le ministère de la Gestion des urgences étaient **bien commencés**, et s'est dit impressionné de voir le Ministère aborder activement ce thème dans le cadre de ses efforts.

**Résumé de la présentation :** Dans le cadre de ses travaux sur **les prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale**, le ministère de la Gestion des urgences sensibilise davantage à la violence fondée sur le sexe et à la violence conjugale par les moyens suivants :

- formation de sensibilisation obligatoire pour tout le personnel du ministère de la Gestion des urgences et intégration de cette formation dans le programme d'orientation des bénévoles de la Garde de la Nouvelle-Écosse;
- inclusion de scénarios de violence fondée sur le sexe et de violence conjugale dans l'exercice provincial de gestion des urgences prévu en juin;
- mobilisation des municipalités et d'autres partenaires pour mieux faire connaître les signes de violence fondée sur le sexe et encourager une réponse collective, dans le but d'améliorer la sécurité des communautés.

**Résumé de la discussion :** Le CSP a jugé particulièrement pertinent que le ministère de la Gestion des urgences tienne compte des répercussions de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale, qui constituent aussi une forme d'urgence en Nouvelle-Écosse. Comme ces formes de violence sont présentes dans toute la société et qu'elles tendent à s'intensifier en situation d'urgence,

le CSP s'est dit très encouragé de constater que le Ministère y voyait un sous-thème à part entière. Le travail du Ministère, mené à la fois de façon autonome et en collaboration avec le Bureau de la condition féminine de la province et le ministère de la Justice, est essentiel.

Le CSP a hâte de voir ce travail se poursuivre et profiter aux communautés.

Le CSP aimerait en savoir plus sur les mesures prises par le ministère de la Gestion des urgences pour offrir des refuges sécuritaires aux personnes victimes de violence durant les situations d'urgence.

Le CSP a fait remarquer que le nom Garde de la Nouvelle-Écosse pourrait déranger certaines personnes et aller à l'encontre de ces efforts, en raison de l'histoire compliquée et, dans certains cas, du manque de confiance entre les communautés touchées et les forces de l'ordre.

# RÉFORME DES SERVICES DE POLICE

**THÈME :** Réforme des services de police

**SOUS-THÈME :** Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique

**Intervenant :** Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.18 – Diffusion d'alertes publiques P.19 – Formation du personnel chargé de donner l'alerte au public

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par la GRC comme étant **sur la bonne voie**.

**Résumé de la présentation :** Le 9 décembre 2024, la GRC a présenté au CSP les progrès réalisés dans le cadre du sous-thème Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique, lié à la réforme des services policiers. La GRC a exposé sa politique de diffusion d'alertes publiques, les rôles respectifs des différentes instances en la matière et les mécanismes de supervision du système. La GRC a aussi souligné les changements apportés depuis 2020, année où le système En Alerte servait principalement à des alertes météo ou des alertes Amber, mais était peu utilisé par les services policiers pour les crises civiles. La GRC a fourni des détails sur la mise à jour de la formation sur les alertes publiques, maintenant intégrée et fondée sur une approche tenant compte des traumatismes et centrée sur les victimes. La GRC a également parlé de l'intégration de ces approches dans ses politiques. Enfin, la GRC a indiqué qu'elle collabore activement avec les collectivités et les partenaires gouvernementaux à toutes les étapes de mise en œuvre des alertes publiques à l'échelle du pays.

La GRC a aussi présenté les mesures concrètes mises en place pour donner suite aux recommandations connexes de la CPM, notamment :

- la création et la dotation d'un poste de coordonnateur national d'alertes au public;
- la mise à jour de la politique et de la doctrine de la GRC pour veiller à ce que le système En Alerte soit utilisé pendant les crises dans les 13 divisions de la GRC;
- l'examen et la mise à jour de la formation sur les alertes au public pour tous les employés, y compris les cadets;
- l'intégration de modules sur les alertes au public dans les formations sur les incidents critiques offertes au Collège canadien de police et dans les programmes d'exercice des divisions de la GRC;

- la mobilisation des partenaires FPT pour améliorer l'accès de la police à En alerte et pour faire progresser la conversation nationale sur les alertes au public;
- l'élaboration du *Guide sur les alertes publiques*.

La GRC a également fait état de ses efforts continus, notamment :

- une meilleure réceptivité à la rétroaction des communautés et des familles;
- un engagement soutenu à mettre en œuvre des réformes tenant compte des traumatismes et axées sur les victimes, ainsi qu'à moderniser les technologies, les politiques et la formation en fonction des attentes du public et de l'environnement opérationnel;
- un travail de mobilisation et de coordination à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, avec une approche tenant compte des traumatismes.

Il convient de noter que les recommandations P.18 et P.19 de la CPM ne visent pas spécifiquement la GRC, mais s'adressent aux services policiers et aux organismes de gestion des urgences de l'ensemble du pays. Par conséquent, l'évaluation et la notation du CSP portent uniquement sur les progrès réalisés par la GRC dans la mise en œuvre de ces recommandations, et non sur ceux des autres services policiers ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux ou des Premières Nations.

### **Résumé de la discussion :**

Le CSP se dit satisfait du travail accompli par la GRC en matière de politiques et de formation sur les alertes au public, et estime que d'importants progrès ont été réalisés. Il comprend également que certains éléments liés aux alertes publiques échappent à la compétence de la GRC. Dans l'ensemble, le CSP juge que les efforts déployés par la GRC sont sur la bonne voie, que les progrès se poursuivent et qu'elle produisent des résultats mesurables. Il considère que les mesures prises à ce jour par la GRC respectent l'esprit et l'intention des recommandations de la CPM.

Cela dit, le CSP estime que la GRC devrait continuer de chercher à réduire les délais de diffusion des alertes, car chaque seconde est cruciale. Par ailleurs, il recommande que la GRC poursuive la surveillance des aspects du système En Alerte qui relèvent de sa responsabilité, et continue d'appuyer Sécurité publique Canada pour améliorer ce système, qui devra suivre l'évolution technologique. Enfin, au-delà des responsabilités de la GRC, le CSP estime que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient accroître la sensibilisation et l'éducation du public à l'importance des alertes à l'échelle nationale.

**THÈME :** Réforme des services de police

**SOUS-THÈME :** Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique

**Intervenant :** Ministère de la Gestion des urgences, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.16 – Interopérabilité pendant une intervention en cas d'incident critique

Le 17 mars 2025, le Comité de suivi des progrès (CSP) a entendu le ministère de la Gestion des urgences présenter les avancées réalisées dans le cadre de trois thèmes et sous-thèmes distincts :

- Sécurité et bien-être communautaires (sous-thème : préparation à la gestion des urgences)
- Réforme des services de police (sous-thème : Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique)
- Violence fondée sur le sexe et violence entre partenaires intimes (sous-thème : prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale).

Bien que le Ministère ait présenté l'ensemble de ses travaux lors d'une seule séance, les progrès ont été évalués et notés séparément pour chacun des thèmes et sous-thèmes.

La présentation a abordé l'approche adoptée pour les trois thèmes, notamment :

- un vaste processus de mobilisation, qui a éclairé la création du nouveau Ministère, notamment des séances Premières voix sur l'amélioration des interventions d'urgence;
- la création d'une table des chefs de l'administration municipale afin de recueillir directement la rétroaction des municipalités;
- une collaboration continue avec les services d'incendie et de police, et avec l'ensemble du gouvernement;
- une collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, notamment par la codirection d'une équipe de travail sur les alertes, dans le cadre du groupe des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences;
- l'intégration d'une approche tenant compte des traumatismes, notamment : la nécessité vitale d'une communication claire en situation d'urgence; l'importance de reconnaître les signes de traumatisme et d'y répondre de manière à en atténuer les effets; la participation des communautés locales à la planification et à la préparation aux situations d'urgence; et l'établissement de liens avec les communautés vulnérables afin de renforcer les relations et d'établir des stratégies d'intervention adaptées.

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par le ministère de la Gestion des urgences comme étant **sur la bonne voie**.

**Résumé de la présentation :** Pour appuyer l'**interopérabilité et l'intervention en cas d'incident critique**, le ministère de la Gestion des urgences a créé la division des communications opérationnelles en sécurité publique, établie comme centre d'excellence. Cette division permettra de mieux gérer les risques pour les systèmes et les services, tout en favorisant l'innovation dans la conception de nouvelles technologies et de nouveaux services de sécurité publique.

Le ministère a distribué 2 000 systèmes radio à partage de plusieurs canaux supplémentaires aux intervenants d'urgence. Ces systèmes permettent à tous les services policiers, d'incendie et de santé d'urgence d'accéder à des communications radio chiffrées.

Le Ministère collabore avec d'autres ministères, des municipalités, des services policiers, des premiers intervenants, des fournisseurs de services essentiels, des groupes communautaires et la Garde de la Nouvelle-Écosse pour renforcer les connaissances en gestion des urgences et créer des réseaux de soutien. Cette collaboration inclut un exercice provincial d'interopérabilité prévu pour le début juin.

Le Ministère a créé un poste consacré à renforcer les exercices d'interopérabilité, en collaboration avec le ministère de la Justice. La personne qui occupe ce poste participe à la formation policière sur les interventions en cas d'incident critique.

Le ministère établira six centres régionaux des opérations et affectera du personnel de terrain et des agents de liaison pour appuyer les municipalités et leurs partenaires, y compris les services policiers. Enfin, le Ministère a ajouté un rôle de surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année au centre provincial de coordination, ce qui renforce la connaissance de la situation et l'état de préparation de tous les partenaires, ainsi que du public.

**Résumé de la discussion :** Le CSP s'est dit satisfait du travail du ministère de la Gestion des urgences dans le cadre de ce sous-thème. Certains efforts, comme le déploiement de systèmes radio à partage de plusieurs canaux, améliorent déjà l'interopérabilité. Le CSP prévoit que d'autres initiatives, comme l'amélioration de la formation, produiront également des changements positifs.

Il a particulièrement apprécié la volonté du Ministère de former les intervenants hors de leur zone de confort. Cela démontre que le Ministère pense autrement et se prépare à l'imprévisible. Le CSP a aussi salué l'engagement du Ministère à collaborer avec d'autres ministères et partenaires, ainsi que la création d'un poste dédié à l'interopérabilité.

Même si une grande partie de ce travail est tournée vers l'avenir, le CSP a pris acte du fait que les efforts pour améliorer l'interopérabilité sont en cours depuis plusieurs années et commencent à produire des résultats mesurables.

**THÈME :** Réforme des services de police

**SOUS-THÈME :** Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique

**Intervenant :** Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Le 18 mars 2025, le Comité de surveillance des progrès (CSP) a entendu la GRC au sujet des progrès réalisés dans le cadre du thème Réforme des services de police, dont le sous-thème est Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique. Les mises à jour de la GRC sur les mesures et initiatives relevant de ce sous-thème ont été présentées au CSP dans quatre exposés distincts mais interreliés, correspondant aux phases de l'intervention en cas d'incident critique :

1. Préparation – formation et politiques sur les incidents critiques
2. Mobilisation – stations de transmissions opérationnelles
3. Intervention – interopérabilité et coordination
4. Apprentissage – bilans à la suite des mesures

Le CSP a évalué et noté chaque présentation séparément. Cette section du rapport présente la note attribuée par le CSP, le résumé de la présentation et le résumé de la discussion pour chacune des quatre présentations. Le tableau au début de chaque section indique les recommandations connexes de la Commission des pertes massives pour chaque présentation.

## 1. PRÉPARATION – FORMATION ET POLITIQUES SUR LES INCIDENTS CRITIQUES

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DE LA POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.4 – Supervision pendant une intervention en cas d'incident critique P.5 – Rôles et responsabilités pendant une intervention en cas d'incident critique P.6 – Formation des superviseurs de première ligne P.7 – Équipement de commandement de base P.9 – Déploiement rapide du commandement des interventions critiques

**Note :** Le CSP a évalué les progrès globaux des initiatives et des mesures mises en œuvre par la GRC comme étant largement **sur la bonne voie, dans l'ensemble** tout en soulignant la nécessité d'intégrer davantage les approches tenant compte des traumatismes et axées sur les victimes.

**Résumé de la présentation :** Lors de leur première présentation sur la phase de **préparation**, la GRC a présenté les examens et les améliorations apportés à la formation et aux politiques en matière d'intervention en cas d'incident critique. La GRC a également expliqué comment la GRC intègre les perspectives tenant compte des traumatismes et axées sur les victimes dans ses politiques et formations liées aux incidents critiques.

La GRC a notamment présenté les mesures concrètes suivantes pour répondre aux recommandations connexes de la CPM :

- la commande d'un examen externe par un expert de la formation initiale sur la gestion des incidents critiques destinée aux superviseurs de première ligne, et mise en œuvre des recommandations;
- la mise à jour d'autres cours, notamment le cours de premiers soins tactiques pour les membres de première ligne, et l'élaboration de nouveaux cours;
- l'obtention de l'approbation de l'État-major supérieur de la GRC pour une nouvelle approche normalisée de commandement en cas d'incident, et mis en œuvre des politiques et des formations pour soutenir cette approche;
- l'élaboration d'une nouvelle politique visant à fournir des directives sur le contenu d'un sac de service « prêt à emporter »;
- la création d'un groupe de travail sur le commandement des interventions en cas d'incident majeur/complexe afin de cerner les lacunes des modèles canadiens de commandement et de la formation des responsables d'événements de grande envergure nécessitant une intervention coordonnée entre plusieurs administrations;
- la mise à profit du nouveau Comité spécial sur la Commission des pertes massives de l'Association canadienne des chefs de police pour inciter les organismes d'application de la loi à suivre une formation et à adopter des politiques relatives à la gestion des incidents critiques, ainsi que d'autres recommandations de la CPM;
- la collaboration avec le Collège canadien de police pour harmoniser la formation policière relative aux incidents critiques dans l'ensemble des services de police du Canada;
- l'élaboration de documents clés de politique et d'orientation, notamment :
  - Un *Guide de gestion des incidents critiques ou impliquant des pertes massives*, un outil opérationnel destiné à orienter les opérations policières, accompagné de suppléments destinés aux phases précédent et suivant l'incident, en cours d'élaboration
  - Un guide de référence rapide sur les incidents critiques
  - Un inventaire des capacités spécialisées disponibles au quartier général national par l'intermédiaire du Centre de coordination des opérations de la GRC
- D'autres politiques en matière d'incidents critiques, qui ont été mises à jour ou créées en réponse aux recommandations de la CPM

**Résumé de la discussion :** Le CSP a estimé qu'un travail considérable avait été réalisé dans la phase de préparation (formation et politiques sur les incidents critiques), dans le cadre du thème de la réforme des services de police, dont le sous-thème est l'interopérabilité et l'intervention en cas d'incident critique. Le CSP s'est dit encouragé par les améliorations apportées à la formation et aux politiques existantes, ainsi que par la création de nouveaux outils conformes aux recommandations de la CPM.

Le CGP a également abordé le *Guide de gestion des incidents critiques ou impliquant des pertes massives*. Il a salué le fait que ce guide soit évolutif et que la GRC s'engage à en assurer l'amélioration continue. Le Comité souhaite voir quelles autres améliorations seront apportées.

Il a jugé nécessaire d'accorder davantage d'attention aux traumatismes et aux victimes dans les mesures entreprises ou en cours. Il a souligné l'importance de maintenir le dialogue avec les personnes les plus touchées par les pertes massives afin que les travaux de la GRC tiennent compte des traumatismes, soient axés sur les victimes, comblient les lacunes et intègrent les leçons tirées.

Après la présentation de suivi, une discussion a eu lieu, en dehors du cadre des travaux de la GRC sur ce sous-thème, au sujet du guide à l'intention des familles et aux victimes d'homicide. Le CSP a soulevé des préoccupations quant au titre du document provisoire et souhaité savoir comment les familles et les personnes les plus touchées avaient été consultées lors de l'élaboration de cette ressource. Dans les semaines suivant la réunion, la GRC a donné suite à la discussion par écrit auprès du CSP et fourni des précisions sur le choix du titre, ainsi que sur les consultations menées avec les organismes d'aide aux victimes pour élaborer cette ressource.

2. MOBILISATION – STATIONS DE TRANSMISSIONS OPÉRATIONNELLES		
THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.10 – Saisie des informations des appels au 911 P.11 – Logiciel de consignation des incidents P.12 – Formation des préposés aux appels et procédures opérationnelles normalisées

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par la GRC comme étant **achevées**. Le Comité reconnaît qu'il faudra continuer de mettre à jour et renouveler ces travaux.

**Résumé de la présentation :** Lors de leur deuxième présentation sur la **mobilisation**, la GRC a désigné quatre domaines clés à améliorer dans les stations de transmissions opérationnelles (STO) : la formation, les exercices, la technologie et les ressources humaines.

La GRC a abordé ce qui suit :

- les efforts de mobilisation et de coordination avec les partenaires en Nouvelle-Écosse et à l'échelle du Canada;
- les collaborations et les approches concertées mises en œuvre avec les services de police municipaux et régionaux;
- l'approche tenant compte des traumatismes visant à soutenir les membres de la communauté et leur personnel;

- les prochaines étapes prévues pour faire progresser la mise en œuvre des recommandations de la CPM.

La GRC a notamment présenté les mesures concrètes suivantes pour répondre aux recommandations connexes de la CPM :

- un examen national complet des politiques et de la formation en vigueur dans les STO réalisé en 2023;
- la modernisation en cours de la formation de base pour doter les opérateurs des STO de compétences accrues leur permettant de mieux gérer les incidents critiques;
- la création d'un nouveau module pour la formation élargie de la GRC basée sur des scénarios et axée sur la prise d'appels;
- l'installation de logiciels de lecture sur les postes de travail des STO en 2024 pour améliorer l'enregistrement des appels;
- la modernisation en cours les logiciels de répartition et de cartographie, ainsi que la composante de bord du système de répartition assistée par ordinateur;
- l'étude des moyens de soutenir les STO à l'échelle nationale lorsque des incidents critiques surviennent, afin de réduire la charge de travail du personnel du 911 et de mieux servir la population canadienne.

**Résumé de la discussion :** Le CSP a salué les efforts réalisés dans la phase de mobilisation (stations de transmissions opérationnelles), sous le thème de la réforme des services policiers, dont le sous-thème est l'interopérabilité et l'intervention en cas d'incident critique. Dans l'ensemble, le CSP estime que des mesures importantes ont été prises pour répondre aux recommandations pertinentes de la CPM, tout en reconnaissant que de nombreux travaux sont toujours en cours et continueront d'évoluer.

Le CSP s'est réjoui des améliorations apportées à la formation du personnel des STO, et a souligné l'importance de maintenir une formation continue et un soutien adéquat pour que les répartiteurs puissent composer avec des incidents critiques plus complexes.

La discussion a également porté sur la nécessité de collaborer avec des partenaires externes pour sensibiliser les jeunes aux Services 911 de prochaine génération, une fois ceux-ci déployés. Le CSP a reconnu que l'évolution constante des technologies améliore les interventions policières, et que la GRC doit continuer de s'adapter à l'environnement et aux attentes sociales.

### 3. INTERVENTION – INTEROPÉRABILITÉ ET COORDINATION

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DE LA POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.1 – Les principes à prendre en compte pour une intervention efficace en cas d'incident critique P.16 – Interopérabilité pendant une intervention en cas d'incident critique P.64 – Équipes intégrées

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par la GRC comme étant **solidement sur la bonne voie**.

Résumé de la présentation :

Lors de sa présentation portant sur l'**intervention**, la GRC a fourni des renseignements sur les investissements financiers consentis pour appuyer ces travaux, ainsi que sur les améliorations apportées à ses capacités de gestion des urgences et au Centre de coordination des opérations (CCOG) de la GRC à Ottawa.

La GRC a indiqué avoir instauré des procédures et politiques pour favoriser une intervention coordonnée en cas de crise à l'échelle divisionnaire.

La GRC a exposé en détail ses efforts de collaboration et de mobilisation, notamment les formations et exercices réguliers menés avec ses partenaires municipaux, provinciaux, fédéraux et locaux chargés des interventions d'urgence en Nouvelle-Écosse.

La GRC a notamment présenté les mesures concrètes suivantes pour répondre aux recommandations connexes de la CPM :

- l'augmentation du financement et des capacités en gestion des urgences à la GRC;
- le renforcement du programme d'exercice lié aux incidents critiques et aux événements majeurs;
- les améliorations continues apportées au CCOG et le rehaussement du niveau de préparation opérationnelle;
- la normalisation du modèle de commandement en cas d'incident critique;
- la création d'un groupe de travail chargé de consulter la GRC et d'autres services de police au Canada afin de cerner les moyens d'améliorer les structures de commandement et la formation.

**Résumé de la discussion :** Le CSP a reconnu que, pour les trois recommandations connexes de la CPM, la GRC joue un rôle de contributeur et non un rôle de premier plan. Les membres ont souligné l'ampleur du travail accompli.

Le CSP s'est montré impressionné par les renseignements transmis sur la formation, notamment les exercices sur le terrain et les simulations intégrant des éléments d'interopérabilité, qui permettent de recréer des situations réelles.

En ce qui concerne les protocoles d'entente (PE) encadrant les responsabilités lors d'un incident critique, le CSP a apprécié que la GRC reconnaissasse que nombre d'entre eux sont désuets. Le CSP a insisté sur l'importance de l'interopérabilité et de la collaboration pendant les interventions critiques, même en l'absence de PE à jour, et a été ravi d'apprendre que la GRC s'est engagée à les mettre à jour.

#### 4. APPRENTISSAGE – BILANS À LA SUITE DES MESURES

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DE LA POLICE	Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	P.23 – Débreffages opérationnels et rapports post-intervention P.24 – Rapport public sur l'intervention en cas d'incident critique P. 25 – Examen post-intervention des incidents impliquant des pertes massives

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par la GRC comme étant **bien commencées**.

**Résumé de la présentation :** Au cours de sa présentation sur l'**apprentissage**, la GRC a décrit les mesures mises en œuvre pour appliquer les recommandations P.23, P.24 et P.25 de la CPM. La GRC a présenté ses efforts pour renforcer la mobilisation et la collaboration avec des partenaires partout au pays afin de recueillir les pratiques exemplaires, notamment auprès de l'Association canadienne des chefs de police, des communautés autochtones, des ministères provinciaux et territoriaux responsables de la surveillance de la GRC et des partenaires du Comité de gestion des contrats. La GRC a également exposé ses efforts pour intégrer des approches tenant compte des traumatismes et axées sur les victimes dans ses politiques et formations.

La GRC a notamment présenté les mesures concrètes suivantes pour répondre aux recommandations de la CPM :

- mise sur pied d'une équipe pilote nationale d'examen de l'officier indépendant chargée d'examiner les incidents, y compris ceux qui sont exigés en vertu du *Code canadien du travail*;
- révision du Manuel des opérations afin d'y inclure une politique actualisée sur les examens de l'officier indépendant;

- mise en œuvre d'examens post-intervention à la suite des déploiements de l'équipe d'intervention d'urgence, des négociateurs en situation de crise et dans le cadre du programme de médecine tactique.

**Résumé de la discussion :** Le CSP reconnaît que des progrès importants ont été accomplis pour mettre en œuvre les recommandations de la CPM présentées, tout en soulignant que le travail est loin d'être terminé.

Il s'est réjoui de voir que de nombreuses leçons ont été tirées, documentées, revues et intégrées aux pratiques, tout en rappelant qu'un dialogue soutenu avec les victimes, les survivants et les communautés demeure essentiel pour rétablir la confiance du public et intégrer des perspectives axées sur les victimes dans les politiques et les formations.

Certains membres ont exprimé des doutes quant à l'indépendance réelle des organes d'examen comme l'Équipe nationale - examen de l'officier indépendant de la GRC, surtout lorsque des membres de la GRC y participent, qu'ils soient retraités ou viennent d'ailleurs au pays. Le CSP a aussi reconnu que certains défis, comme l'obtention d'un financement stable ou les limites de compétence, ne relèvent pas directement de la GRC.

**THÈME :** Réforme des services de police

**SOUS-THÈME :** Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police

**Intervenant :** Sécurité publique Canada (SP), gouvernement du Canada

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DE LA POLICE	Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	P.38 – Directives ministérielles à l'attention du commissaire de la GRC P.39 – Politiques régissant les rôles et les responsabilités de la GRC et du ministre de la Sécurité publique P.41 – Conseils donnés par le Conseil consultatif de gestion P.43 – Processus de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes P.44 – Financement et pouvoirs de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes P.49 – Un examen externe complet de la GRC P.50 – Restructuration de la GRC

**Note :** Le CSP a jugé que les mesures prises par SP sont **solidement sur la bonne voie, et que plusieurs éléments sont déjà réalisés.**

**Résumé de la présentation :** Le 4 juin 2025, SP a présenté au CSP les progrès réalisés dans les sous-thèmes liés à la gouvernance de la GRC et à la réforme élargie des services policiers relevant du thème de la réforme des services de police. La présentation conjointe de SP et de la GRC a commencé par une intervention de SP, qui a détaillé les mesures prises pour répondre aux recommandations de la CPM énumérées dans le tableau ci-dessus.

SP a expliqué que le gouvernement du Canada a donné suite à ces recommandations par divers moyens : des modifications à la *Loi sur la GRC*, la publication des directives ministérielles sur le site Web de Sécurité publique Canada, des mesures stratégiques, la création de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP), l'attribution de financements, la tenue d'examens externes de la GRC, ainsi que des efforts de modernisation et d'adaptation de la GRC et du modèle de la police contractuelle au Canada.

Parmi les mesures concrètes mises en œuvre pour répondre aux recommandations de la CPM, SP a notamment souligné les modifications apportées à la Loi sur la GRC et les efforts visant à accroître la transparence autour des directives ministérielles adressées au commissaire de la GRC.

Pour améliorer la collaboration entre la GRC et le Conseil consultatif de gestion (CCG) :

- le ministre de la Sécurité publique a transmis une directive et une lettre au commissaire de la GRC, ainsi qu'une lettre au président du CCG, afin d'améliorer les mécanismes de fonctionnement et de favoriser une plus grande transparence. Des rencontres et des mises à jour régulières sont en cours à ce sujet;
- les lettres de mandat de 2022 et de 2023 ont été envoyées au commissaire actuel et au commissaire précédent de la GRC. Ces lettres détaillent les responsabilités et les attentes, y compris celles concernant le CCG.

Pour renforcer le processus de traitement des plaintes du public :

- le projet de loi C-20, qui a reçu la sanction royale en octobre 2024, a mené à la création de la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public (CETPP), un organisme indépendant renforcé chargé de surveiller la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada. Cette nouvelle instance remplace la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes (CCETP) et comporte plusieurs mécanismes visant à accroître la transparence et la reddition de comptes;
- le financement de la CCETP a déjà été augmenté, et d'autres hausses sont prévues pour appuyer la mise en œuvre de la CETPP.

Outre le rapport final de la CPM, PS répond également aux recommandations émanant des documents suivants :

- l'évaluation de la police contractuelle menée en 2024, accompagnée du rapport « Ce que nous avons entendu »;
- le rapport spécial du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement portant sur le mandat fédéral de la GRC (2024);
- les examens menés par le CCG sur la viabilité des services de police fédéraux, le recrutement autochtone et le Programme de formation des cadets;
- le livre blanc publié en mars 2025 par l'ancien premier ministre Trudeau, intitulé « Une nouvelle vision pour la police au Canada : modernisation de la GRC ».

Le SP poursuit ses consultations auprès des communautés et des partenaires partout au pays sur l'avenir des services de police au Canada, y compris les services contractuels de la GRC. Ces consultations incluent des discussions avec les provinces et territoires, les groupes autochtones, et les communautés noires et marginalisées. Le ministère s'appuie également sur les conclusions de rapports antérieurs et adopte une approche tenant compte des traumatismes pour orienter sa démarche.

Remarque : Compte tenu de l'interdépendance des mesures présentées dans ce sous-thème, SP et la GRC ont choisi de faire une présentation conjointe, SP intervenant en premier. À la suite des présentations, les membres du CSP ont posé des questions à SP et à la GRC. Toutefois, le CSP a évalué et noté séparément les contributions de chaque intervenant.

**Résumé de la discussion :** Le CSP a salué le travail accompli dans les sous-thèmes liés à l'amélioration de la gouvernance de la GRC et à la réforme élargie des services de police. Dans l'ensemble, les membres ont estimé que la présentation était bien structurée et leur avait permis de mieux comprendre les recommandations et les mesures mises en œuvre.

Le CSP a noté que bon nombre des recommandations associées à ces sous-thèmes portaient sur des modifications législatives précises et que plusieurs d'entre elles ont été mises en œuvre.

Il a également reconnu l'ampleur du travail accompli par SP et a souligné l'importance de l'engagement continu du Ministère à s'adapter et à répondre à l'évolution constante du contexte policier au Canada.

Cela dit, le CSP a aussi relevé que, malgré les efforts déployés pour accroître la transparence, notamment par la multiplication des organismes de surveillance externes de la GRC et du secteur policier en général, de nombreuses communautés continuent d'éprouver un manque de confiance envers le système, ce qui soulève la question de savoir comment le gouvernement du Canada entend rétablir ce lien de confiance.

**THÈME :** Réforme des services de police

**SOUS-THÈME :** Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police

**Intervenant :** Gendarmerie royale du Canada (GRC)

THÈME	SOUS-THÈME	RECOMMANDATIONS CONNEXES DE LA CPM
RÉFORME DES SERVICES DE POLICE	Amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	P.41 – Conseils donnés par le Conseil consultatif de gestion P.59 – Culture de gestion de la GRC

**Note :** le CSP a évalué l'ensemble des initiatives et des mesures menées par la GRC comme étant **achevées**.

#### Résumé de la présentation :

Le 4 juin 2025, le CSP a entendu Sécurité publique Canada (SP) et la GRC au sujet des progrès réalisés dans le cadre du sous-thème de l'amélioration de la gouvernance de la GRC et de la réforme élargie des services de police, qui s'inscrit dans le thème de la réforme des services de police. Après la portion de présentation de SP, la GRC a exposé les mesures concrètes mises en œuvre pour répondre aux recommandations P.41 et P.59.

Le Conseil consultatif de gestion (CCG) a poursuivi ses efforts pour assurer une plus grande transparence dans les avis qu'il fournit à la GRC, notamment en les publiant sur son site Web public.

La GRC a ensuite présenté les mesures précises prises pour donner suite aux recommandations de la CPM, notamment :

- L'établissement d'un processus officiel de réponse et de plan d'action de la direction, afin de s'assurer que la GRC rende compte, de manière structurée, des recommandations reçues dans les produits d'avis formels du CCG (rapports écrits, lettres, etc.);
- la publication, sur le site Web public de la GRC, des réponses données aux avis du CCG;
- la publication, en septembre 2023, d'un rapport expliquant les critères actuellement utilisés par la GRC pour sélectionner, encadrer, reconnaître et récompenser les officiers commissionnés ainsi que les civils occupant des postes équivalents;
- l'élaboration d'un plan d'action visant à faire en sorte que les hauts dirigeants possèdent les compétences, les valeurs, l'éthique et les qualités personnelles nécessaires pour diriger, et qu'ils soient représentatifs des membres de la GRC et des communautés qu'ils servent, tout en leur rendant des comptes;

- l'engagement à fournir au ministre de la Sécurité publique et au CCG des mises à jour écrites semestrielles sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, y compris les échéanciers pour chaque étape clé;
- la mise en œuvre d'actions structurées autour de trois piliers de la Réponse et le plan d'action de la direction de la GRC, à savoir :
  1. l'élaboration de politiques et d'outils fondamentaux,
  2. la promotion de pratiques de gestion durables,
  3. la préparation des leaders de demain.

La GRC a également parlé de ses efforts de collaboration avec le CCG dans la mise en œuvre de la recommandation P.41, ainsi que de son engagement à suivre et à surveiller en continu toutes les mesures, même une fois qu'elles sont considérées comme complètes.

Remarque : Compte tenu de l'interdépendance des mesures présentées dans ce sous-thème, SP et la GRC ont choisi de faire une présentation conjointe, SP intervenant en premier. À la suite des présentations, le CSP a posé des questions s'adressant à la fois à SP et à la GRC. Toutefois, le CSP a évalué et noté séparément les contributions de chaque intervenant.

**Résumé de la discussion :** Le CSP salue le travail accompli par la GRC en matière d'amélioration de la gouvernance de la GRC et de réforme plus vaste des services de police. Il estime que, dans l'ensemble, les efforts déployés par la GRC pour répondre aux recommandations P.41 et P.59 du rapport de la CPM peuvent être considérés comme achevés, tout en reconnaissant qu'un examen continu est nécessaire et que des ajustements seront apportés au besoin. Il considère que les mesures prises par la GRC respectent l'esprit et l'intention des recommandations de la CPM.

## Conclusion et plans pour l'avenir

La dixième réunion du CSP se tiendra en décembre 2025 à Ottawa, en Ontario. Le Comité y recevra les présentations du gouvernement du Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de la GRC, et poursuivra son travail de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans les différents thèmes à l'étude.

Alors qu'il amorce sa troisième année de travail, le Comité prévoit faire le suivi des thèmes et sous-thèmes qui n'ont pas encore été évalués, et attribuer une note aux progrès accomplis par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ainsi que par la GRC.

Comme il a été mentionné plus tôt dans le présent rapport, le Système national d'alertes au public a été présenté à titre informatif seulement au cours de la deuxième année. En prévision de la troisième année de son mandat, le CSP prévoit recevoir une présentation de Sécurité publique Canada à ce sujet en vue de son évaluation.

Le Comité s'attend également à recevoir une mise à jour sur les travaux essentiels et continus réalisés dans le cadre du thème de la violence fondée sur le sexe et de la violence conjugale, évalué au début de son mandat, au cours de la première année.

Le CSP demeure déterminé à tenir le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la GRC responsables de la mise en œuvre de l'esprit et de l'intention du rapport final de la CPM, et continuera de publier des mises à jour à ce sujet.

# Guide des sigles

## But

Les sigles sont définis à leur première mention dans le présent rapport. Cette section présente une liste de tous les sigles utilisés pour aider les lecteurs à s'y retrouver rapidement.

## Guide

ASPC	Agence de la santé publique du Canada
CCETP	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes
CCG	Conseil consultatif de gestion
CETPP	Commission d'examen et de traitement des plaintes du public
CPM	Commission des pertes massives
CSP	Comité de suivi des progrès
FPT	Fédéral, provincial et territorial
GRC	Gendarmerie royale du Canada
JUS	Ministère de la Justice
LPSR	<i>Loi sur les professions de la santé réglementées</i>
PT	Provinces et territoires
SP	Sécurité publique Canada
VFS	Violence fondée sur le sexe

## Ressources

Commission des pertes massives :

- [Rapport final de la Commission des pertes massives](#)

Comité de suivi des progrès :

- [Comité de suivi des progrès – Redresser la barre ensemble – Mandat](#)
- [Comité de suivi des progrès – Mise à jour semestrielle initiale](#)
- [Comité de suivi des progrès – Plan de suivi : Une approche thématique](#)
- [Comité de suivi des progrès – Premier rapport annuel](#) (2023-2024)
- Les sommaires de chaque réunion du CSP se trouvent sur le site web du Comité de suivi des progrès ici : [Comité de suivi des progrès](#)

Gouvernement du Canada, gouvernement de la Nouvelle-Écosse et GRC :

- Réponse du gouvernement du Canada [au rapport final de la Commission des pertes massives](#)
- [Nova Scotia's Commitment to Action](#) (en anglais seulement)
- [La plateforme d'information sur les progrès réalisés par la GRC](#)

## Annexe : Notes attribuées à ce jour par le CSP

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des séances de suivi menées par le CSP depuis le début de son mandat, en septembre 2023, par ordre chronologique. Veuillez remarquer que les premiers thèmes évalués durant la première année ont été abordés à la réunion de juin 2024.

DATE	THÈME/SOUS-THÈME	INTERVENANT	NOTATION
NOTES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2023-2024			
<b>11 juin 2024</b>	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale/ services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Femmes et Égalité des genres Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Commencé</b>
<b>11 juin 2024</b>	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale /services et prévention en matière de violence fondée sur le sexe	Bureau de la condition féminine ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Commencé</b>
<b>17 septembre 2024</b>	Accès aux armes à feu	Sécurité publique Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Bien commencé, plusieurs éléments déjà réalisés</b>
<b>17 septembre 2024</b>	Réforme de la police/ Équipe d'intervention en cas d'incident grave (SiRT)	Équipe d'intervention en cas d'incident grave ( <i>Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Achevé en grande partie, avec plusieurs éléments non achevés, mais sur la bonne voie</b>

DATE	THÈME/SOUS-THÈME	INTERVENANT	NOTATION
NOTES FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL 2024-2025			
<b>9 décembre 2024</b>	Réforme des services de police / Interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (alertes publiques)	Gendarmerie royale du Canada	<b>Sur la bonne voie</b>
<b>10 décembre 2024</b>	Santé publique/Deuil, chagrin et bien-être mental	Agence de la santé publique du Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Bien commencé</b>
<b>10 décembre 2024</b>	Santé publique/Deuil, chagrin et bien-être mental	Bureau de la Santé mentale et Dépendances de la Nouvelle-Écosse ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
<b>17 mars 2025</b>	Sécurité et bien-être communautaires/ préparation à la gestion des urgences	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Bien commencé</b>
<b>17 mars 2025</b>	Réforme des services de police/interopérabilité et intervention en cas d'incident critique	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
<b>17 mars 2025</b>	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale/prévention et services liés à la violence fondée sur le sexe et la violence conjugale	Ministère de la Gestion des urgences ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Bien commencé</b>
<b>18 mars 2025</b>	Réforme des services de police/interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (préparation)	Agence de la santé publique du Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Bien commencé</b>

DATE	THÈME/SOUS-THÈME	INTERVENANT	NOTATION
<b>18 mars 2025</b>	Réforme des services de police/interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (mobilisation)	Gendarmerie royale du Canada	<b>Achevé</b>
<b>18 mars 2025</b>	Réforme des services de police/interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (intervention)	Gendarmerie royale du Canada	<b>Solidement sur la bonne voie</b>
<b>18 mars 2025</b>	Réforme des services de police/interopérabilité et intervention en cas d'incident critique (apprentissage)	Agence de la santé publique du Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Bien commencé</b>
<b>3 juin 2025</b>	Santé publique/ surveillance de la réglementation professionnelle	Ministère de la Santé et du Mieux-Être ( <i>gouvernement de la Nouvelle-Écosse</i> )	<b>Sur la bonne voie</b>
<b>3 juin 2025</b>	Santé publique/soutien aux victimes	Ministère de la Justice ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Commencé</b>
<b>4 juin 2025</b>	Réforme des services de police/amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	Sécurité publique Canada ( <i>gouvernement du Canada</i> )	<b>Solidement sur la bonne voie, plusieurs éléments déjà réalisés</b>
<b>4 juin 2025</b>	Réforme des services de police/amélioration de la gouvernance de la GRC et réforme globale des services de police	Gendarmerie royale du Canada	<b>Achevé</b>

